



NEWSLETTER #3

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Plus de 6 milliards d'€ alloués à la rénovation énergétique

En France, la consommation des bâtiments est responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce contexte, le Gouvernement souhaite accélérer la transformation de l'économie française vers un modèle plus écologique. Pour ce faire, le plan France Relance consacre une enveloppe de **30 milliards d'€** pour la **transition écologique** dans quatre secteurs prioritaires. Parmi eux, la rénovation énergétique des bâtiments.

Le plan de relance dédie ainsi **6,7 milliards d'€** à la rénovation énergétique des logements sociaux, des logements privés, des bâtiments publics de l'État et des locaux des TPE et PME dont il sera question dans une prochaine newsletter.

1 Rénovation énergétique des logements sociaux

Une partie du parc de logement social est aujourd'hui vétuste ou inadapté aux besoins actuels. Il présente de faibles performances thermiques et nécessite des travaux de rénovation indispensables tant pour lutter contre le réchauffement climatique que pour permettre une maîtrise des charges des locataires. **Les bailleurs peuvent donc prétendre à des aides de l'État pour améliorer les logements existants.**

LES MESURES :

rénovation thermique globale

déploiement de solutions industrielles pour la rénovation énergétique

restructuration lourde de logements sociaux existants

LES PROJETS POSSIBLES :

restructuration de logements T4/T5 en T3/T2 couplée avec leur rénovation thermique ;

restructuration de logements en résidence pour jeunes ou personnes âgées couplée avec leur rénovation thermique ;

réhabilitation thermique créant des logements à très basse consommation (production d'énergie renouvelable et isolation par l'extérieur).

UN FUTUR APPEL À PROJETS :

L'enveloppe envisagée pour la mesure est de **500 millions d'€** pour les années 2021 et 2022, dont **40 millions d'€** qui seraient réservés à un **appel à projet** visant à massifier les solutions industrielles pour un objectif de 10 000 logements rénovés. À ce stade, le nombre de logements pouvant être aidés sur le volet « restructuration-réhabilitation lourde » peut être estimé à environ **40 000**.

2 Rénovation énergétique des logements privés

Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 25% des émissions de gaz à effet de serre, dont environ 2/3 sont issus du secteur résidentiel. Pour plus d'efficacité, le Gouvernement a remplacé le crédit d'impôts (CITE) par une prime versée lors des travaux, **MaPrimeRénov'**, dont le budget a été **augmenté de 2 milliards d'€ sur 2021-2022**. D'autres mesures seront engagées dans le cadre du Plan de relance dont certaines modalités seront précisées prochainement.

LES OBJECTIFS :

renforcement du soutien à la rénovation globale

renforcement du soutien à la rénovation
énergétique des logements
pour les propriétaires bailleurs

renforcement du soutien à la rénovation
énergétique des logements pour les copropriétés

renforcement du volet « logement », financé par
l'Agence nationale de l'habitat (Anah), des plans
d'action gouvernementaux de soutien aux
copropriétés dégradées (PIC) et à la réhabilitation-
restructuration de l'habitat en centre-ville

mobilisation et communication autour
des métiers de la rénovation

MAPRIMERÉNOV'

Pour financer des travaux de rénovation énergétique, le gouvernement a mis en place depuis le 1er janvier 2020 une nouvelle aide financière sous forme de **prime de transition énergétique** à l'attention des ménages les plus modestes et versée par l'agence nationale de l'habitat (Anah) : **MaPrimeRénov'**.



**PLUS D'INFORMATIONS
SUR
MAPRIMERÉNOV'.GOUV.FR**

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État à la rénovation énergétique des logements. Le Plan de relance l'ouvre désormais aux **copropriétaires**, aux **propriétaires bailleurs** et à **tous les propriétaires occupants quels que soient leurs revenus**.

Cette aide forfaitaire est calculée en fonction des revenus des ménages et du gain énergétique des travaux. **Les bénéficiaires en connaissent le montant avant de démarrer leurs travaux**. MaPrimeRénov' est versée en une fois, dès la fin des travaux, pour faciliter leur financement.

Une avance de frais peut être accordée afin d'aider à régler l'acompte des travaux. Il est également possible de mandater quelqu'un (proche, artisan agréé...) pour faciliter les démarches.

3 Rénovation énergétique des bâtiments publics

Les écoles, les universités et les bâtiments de l'État représentent 100 millions de mètres carrés et sont responsables de 1/4 des émissions de gaz à effet de serre en France. L'objectif est donc d'investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État, notamment pour les bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche.

4 MILLIARDS D'€ ET DE NOMBREUX OBJECTIFS :

300 millions délégués aux régions
pour rénover les **lycées**

Les **universités** et laboratoires de recherche
bénéficient de moyens du plan de relance sur
appel à projet

Les **bâtiments des communes et départements**
(écoles, collèges, équipements sportifs etc.) : des
dotations de l'État gérées au niveau local par les
préfets aideront les collectivités à
financer leurs projets

Les bâtiments de l'État (commissariats de police et
casernes de gendarmerie, palais de justice etc.)
font l'objet d'un autre **appel à projet**

En outre, 2 milliards d'€ sont dédiés à la
rénovation énergétique des EHPAD et des
hôpitaux dans le cadre du Ségur de la santé



Thierry CHAPEL

Directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes

“ *Le Plan de relance est une formidable opportunité pour rationaliser les coûts de fonctionnement dans la durée, tout en réalisant un véritable saut qualitatif en matière d'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements. Avec plus de 6 milliards d'euros dédiés à la rénovation énergétique, l'État souhaite soutenir les projets locaux, dans un souci d'exécution rapide destinée à relancer l'économie dans les territoires et à réduire au plus tôt l'empreinte écologique.* ”